



Secrétariat Général
01 55 82 83 06
sg@cgt.org

Nos Réf. SB/IM/2026.064.

Montreuil, le 1er mai 2026

Monsieur Sébastien LECORNU

Premier ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75700 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Je tiens, par ce courrier, à vous faire part de notre plus grande inquiétude sur les conséquences économiques et sociales de la guerre au proche et au moyen orient.

La première urgence est bien évidemment diplomatique pour qu'un réel cessez le feu ainsi qu'un processus de paix durable soient mis en place pour faire cesser les souffrances des populations civiles bombardées.

Il faut par ailleurs répondre sans attendre à la détérioration de la situation des salarié.e.s et des retraité.e.s en France. L'Agence Internationale de l'Energie prévoit un choc au moins aussi violent que le choc pétrolier de 1973. Alors que des millions de travailleuses et de travailleurs sont déjà contraints de choisir entre remplir leur frigo ou faire leur plein, l'augmentation des prix du gaz et du carburant risque de s'installer dans la durée et de se répercuter sur l'ensemble des biens de consommation, à commencer par les produits alimentaires. Ainsi, l'INSEE vient d'évaluer l'inflation à 2,2% depuis un an.

M. le Premier ministre, les leçons doivent être tirées de la crise inflationniste de 2022 déclenchée par l'agression de l'Ukraine par la Russie. A l'époque, les seules mesures pour tenter de contenir les prix de l'énergie ont reposé sur un bouclier tarifaire, sans régulation des prix ni mesures structurelles pour sortir du marché spéculatif de l'électricité et du gaz, et sans disposition spécifique d'augmentation des salaires. Résultat : des mesures extrêmement coûteuses pour les finances publiques que les citoyen.nes et les agents de la fonction publique payent encore aujourd'hui, une explosion des profits - des pétroliers mais aussi de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire notamment, une inflation durable et un violent tassement des salaires et du pouvoir d'achat. Quatre ans après, le pays ne s'en est toujours pas remis : les salaires réels n'ont toujours pas retrouvé leurs niveaux de 2020 et la pauvreté atteint des records. La boucle "prix/salaires" invoquée pour légitimer l'austérité salariale ne s'est absolument pas produite, au contraire, c'est la boucle "prix/profits" qui met en danger notre économie.

Monsieur le premier ministre, ce n'est pas le vol du premier mai qu'il faut mettre à l'ordre du jour du Parlement mais un plan d'urgence pour protéger les travailleurs et les travailleuses et mettre à contribution les profits autour de 5 volets.

1. Bloquer les prix

Il faut d'abord mettre en place un blocage immédiat des prix du carburant, à l'image de ce qui s'est fait durant la guerre du Golfe en 1990, et rétablir les prix régulés du gaz et de l'électricité. Cette mesure, neutre pour les finances publiques, permettrait de bloquer les marges des pétroliers et de la grande distribution. Après avoir dégagé 20 milliards de bénéfices nets en 2022, et 13 milliards en 2025, Total Energie a déjà réalisé près de 6 milliards de bénéfices sur le premier trimestre 2026. Une situation totalement indécente. Pas question, encore une fois, de s'en remettre au bon vouloir du groupe ou d'annoncer une mesure de taxation des bénéfices en trompe l'œil ! Il faut bloquer les marges !

2. Augmenter les salaires

Il faut ensuite des mesures très fortes pour les salaires en commençant par augmenter immédiatement de 5% le SMIC pour intégrer sans attendre l'inflation et rendre aux salarié.e.s une partie des fruits de la croissance des dernières années, puis l'augmenter progressivement pour atteindre 2200€ brut à terme. Cette revalorisation du SMIC doit être un coup d'envoi pour lancer une dynamique sur l'ensemble des salaires et mettre fin au déclassé salarial. En effet, les négociations salariales sont au point mort dans les entreprises et les branches : au 1er avril 2026, soit 4 mois après la très faible augmentation automatique de 1,18% du SMIC, une branche sur trois avait encore un ou plusieurs minima inférieurs au SMIC ! Pour éviter ce tassement salarial et garantir le paiement des qualifications, il faut rétablir l'indexation des salaires sur les prix, à l'image de ce qui existe en Belgique ou au Luxembourg pour que l'ensemble des salaires augmentent en même temps que le Smic. C'est justement cette échelle mobile des salaires, en vigueur en France jusqu'en 1983, qui nous a permis de faire face au choc pétrolier de 1973. C'est le moment de la rétablir ! Il serait également temps que les sanctions annoncées par la première ministre en 2023 pour les branches ayant des minima inférieurs au Smic soient mises en place et qu'elles soient réellement dissuasives. En effet, la CGT demande la réouverture immédiate de négociations de salaire dans l'ensemble des branches et des entreprises. Cependant, en l'absence de mesure contraignante, les employeurs refusent toute augmentation ou se limitent à des primes ponctuelles et non cotisées, accentuant ainsi le déficit de notre sécurité sociale.

L'État employeur doit être exemplaire : le point d'indice des 5 millions de fonctionnaires doit être augmenté immédiatement alors qu'ils et elles ont perdu près de 12,5% de pouvoir d'achat par rapport au SMIC depuis 2020 malgré les faibles revalorisations intervenues entre 2022 et 2024.

Des mesures spécifiques doivent être prises pour les salarié.e.s à temps partiel, à 80% des femmes, dont le salaire mensuel moyen est en moyenne à peine de 1000€. La majoration de leurs heures complémentaires doit être alignée sur celles des heures supplémentaires et une prime de précarité de 10% doit être mise en place, à l'image de celle qui existe pour les CDD. De même, alors que leur revenu salarial moyen s'élève à peine à 600€, la convention collective des aides à domicile doit être agréée immédiatement pour permettre à l'accord augmentant leurs salaires d'entrer en vigueur.

Enfin, il est temps de mettre fin aux exonérations de cotisations sociales dont le coût ne cesse d'augmenter alors même que leur effet sur l'emploi est nul, transforme l'augmentation du SMIC en dispositif coûteux pour les finances publiques et engendre des phénomènes de trappes à bas salaires.

3. Revaloriser les pensions et les minima sociaux

Les prestations sociales et les minima sociaux n'ont été qu'insuffisamment revalorisées au 1er avril (0,8%), en deçà des prévisions d'inflation actuelles. Alors que la pauvreté atteint des niveaux inédits, il faut revaloriser l'ensemble des prestations sociales, des minima sociaux et des pensions de retraites. Comme le soulignait le HCFEA, un mécanisme de revalorisation des prestations calqué sur le SMIC, dès lors que l'inflation dépasse les 2% est juridiquement et politiquement envisageable et faisable. Concernant les retraites complémentaires AGIRC- ARRCO et les allocations chômage, la CGT prend bien entendu sa part de responsabilité en revendiquant l'ouverture immédiate de négociations avec les autres organisations représentatives mais se heurte malheureusement au refus des organisations patronales.

4. Mettre à l'agenda parlementaire l'égalité salariale et les outre-mer

La commission européenne a adopté depuis 3 ans, grâce à la bataille menée par les syndicats, une directive sur la transparence salariale qui permettrait enfin de faire reculer les inégalités salariales en France qui s'élèvent toujours à 22%. Pourtant, alors qu'elle devait être transposée en juin 2026, elle n'est toujours pas à l'agenda parlementaire. De même, alors que la situation sociale dans les outre-mer déjà tendue est encore fragilisée par la crise énergétique, le projet de loi "vie chère", malgré son adoption par le Sénat, n'est toujours pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et son contenu reste bien trop cosmétique.

5. Protéger l'emploi, relocaliser et décarboner notre industrie

Préserver le pouvoir d'achat est non seulement une mesure de justice sociale mais aussi une mesure indispensable pour protéger notre économie en évitant une chute de la consommation et une récession. Nous sommes extrêmement inquiets par la multiplication des plans de licenciements que nous dénonçons depuis 2 ans et qui s'accélère, notamment dans l'industrie, avec plus de 550 plans de licenciements recensés par nos militant.e.s. Nous réitérons donc la nécessité de mettre en place un moratoire sur les licenciements pour empêcher des pertes irrémédiables de savoir-faire et de capacités industrielles ainsi que l'organisation d'assises de l'industrie pour mettre en place une planification destinée à relocaliser et à décarboner.

Enfin, les leçons doivent être tirées de cette crise. Il faut réduire sans tarder notre dépendance aux énergies fossiles. Un plan d'ensemble doit être mis en place pour décarboner notre pays en commençant par adopter une loi de programmation pour développer le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, la production en France d'un petit véhicule électrique bon marché, un grand plan de décarbonation de notre industrie et d'isolation des logements et bâtiment publics. Pour financer ces investissements indispensables, les 211 milliards d'aides publiques doivent être mobilisées, ainsi que des mesures de justice fiscale.

Monsieur le premier ministre, nous savons désormais que la crise énergétique déclenchée par l'attaque de l'Iran par les Etats-Unis et Israël va malheureusement durer. Nous ne pourrons pas y faire face par des mesures ponctuelles et homéopathiques, ce d'autant que le pays ne s'est pas encore remis de la crise inflationniste de 2022. C'est d'un plan d'ensemble pour revaloriser le travail dont nous avons besoin.

Convaincue que vous saurez prendre en compte l'urgence de la situation, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Sophie Binet,



Secrétaire Générale de la CGT